

UN PARTAGE DE LA VALEUR

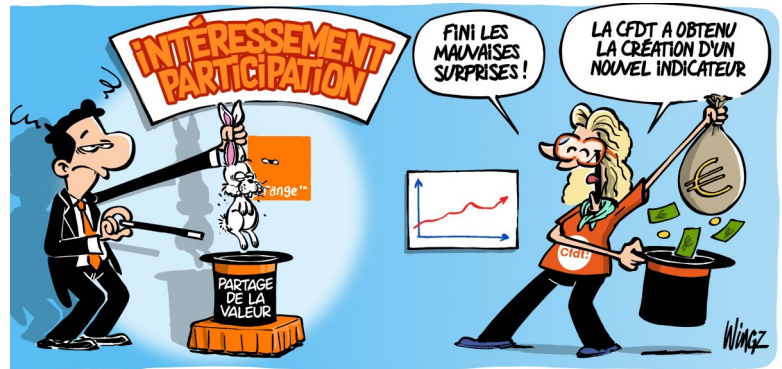
SOUS SURVEILLANCE POUR 2026 !!!

Juin 2026

Pour ne pas revivre la baisse drastique des primes d'intéressement et de participation 2025 versées en 2026, la **CFDT** a négocié très fermement la sécurisation du partage de la valeur dès l'année prochaine.

La CFDT a obtenu :

- Une revalorisation significative de la prime partage de la valeur (PPV) versée en juin/juillet 2026 :
 - Montant réajusté de la PPV :
 - ≤ 40 000€ : **1 400€** bruts
 - > 40 000€ : **1 200€** bruts
- Un avenant élargi de l'accord triennal d'intéressement 2024-2026 pour une redéfinition de l'indicateur financier.
- Un avenant technique de l'accord de participation afin de neutraliser en 2026 l'impact net du processus de démantèlement du cuivre.



INTÉRESSEMENT 2026

Avenant n°2 du 26 mai 2026 à l'accord Intéressement

Après la chute des versements 2026 sur l'intéressement 2025, la CFDT obtient des garanties pour l'avenir. Les montants distribués en 2026 au titre de l'intéressement et de la participation sont passés de 281 M€ à 164 M€, soit une baisse de 42 % ! Cette baisse a révélé une faiblesse majeure du dispositif : **un seul indicateur financier, représentant 50 % de l'intéressement, pouvait annuler, à lui seul, une part importante des sommes versées.** Avec un résultat de 85,47 %, inférieur au seuil de 90 %, les salariés n'ont rien perçu sur cette partie de l'intéressement.

La **CFDT** s'est mobilisée et a obtenu l'ouverture d'une négociation afin d'œuvrer pour que cette situation ne puisse plus se reproduire.

Les + de la CFDT pour mieux protéger vos futurs versements !

- Plus de transparence, une meilleure visibilité sur les résultats.
- Davantage d'anticipation.
- L'abaissement du seuil de déclenchement de 90 % à 85 %.
- Un nouvel indicateur de performance opérationnel financier (IPO) beaucoup plus robuste.
- Le remplacement de l'ancien indicateur financier par un indicateur composite aux bornes des Business Unit, reflète de la communication financière du groupe Orange :
 - 75 % Orange France.
 - 16 % Groupe Orange.
 - 9 % Orange Business.
- 3 commissions de suivi par an.
- Des points après chaque publication financière.

RÉSULTAT :

- Davantage de stabilité et un risque potentiel de perdre une partie importante de l'intéressement à cause d'un seul indicateur fortement réduit. Concrètement, au regard des analyses fournies, un écart limité ne pourra plus supprimer plusieurs dizaines de millions d'euros de distribution.
- Les simulations réalisées sur les années précédentes montrent un taux d'atteinte proche de 100 %, soit un taux nettement supérieur au seuil de déclenchement.

À l'issue des résultats de l'exercice 2025, les salariés du Groupe Orange ont été confrontés à une baisse de leur prime de participation versée en 2026 de près de 25%. Le montant global distribué est passé de 105 M€ à 75 M€.

Cet accord groupe concerne Orange SA et 21 filiales pour les résultats 2025.

Chaque société apporte sa quote-part de participation à la Réserve Spéciale de Participation (RSP) du Groupe suivant une formule dérogatoire plus favorable que la formule légale : 4% du Résultat d'Exploitation normes françaises.

Enjeux de l'avenant n°4 de l'accord de participation

Au regard de la formule dérogatoire qui s'appuie uniquement sur le résultat d'exploitation*, la **CFDT** a tenté de préserver l'esprit de l'accord ciblant les activités opérationnelles. Ceci a été contrarié par les nouvelles normes comptables : en effet, l'évolution des principes comptables et l'impact des IFRS ont pour conséquence de comptabiliser beaucoup d'événements, jusqu'alors considérés comme exceptionnels et qui sont désormais dans les rubriques des charges et les produits d'exploitations des activités opérationnelles des salariés.

*Résultat d'une entreprise = *Résultat d'exploitation+ Résultat financier+ Résultat exceptionnel*

En 2025, nous avons pu obtenir le retraitement de certains produits et charges opérationnelles dans le calcul de la participation en éliminant :

- Les principaux litiges et des coûts de restructuration,
- Des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles,
- Des charges et produits des plans d'actionnariat salariés et des plans d'aménagement de fin de carrière, y compris les charges salariales et les éventuels écarts actuariels correspondants.

Grâce à ces retraitements, la **CFDT** a pu préserver 63 M€ de participation sur les résultats 2024 versée en 2025.

Pour 2026 uniquement, la **CFDT** a obtenu un retraitement complémentaire relatif à l'impact net comptable des opérations de démantèlement du réseau cuivre, résultant de la différence entre les produits nets liés à la revente du cuivre et l'amortissement de l'actif de démantèlement du cuivre.

POURQUOI CES AVANCÉES SONT IMPORTANTES :

Les modifications obtenues par la CFDT visent un objectif clair :

- Sécuriser davantage le partage de la valeur et améliorer les niveaux de distribution pour 2027 en fonction des résultats au 31 décembre 2026.

Nos ambitions:

- Obtenir des niveaux de distribution compris au minimum entre 0,8 et 2 mois de salaire.
- Avoir les moyens de prévenir les éventuelles dérives et déséquilibres du partage de la valeur.

J'ADHÈRE À LA **CFDT** :



Toutes nos actus, réseaux, contacts et l'adhésion sont à l'intérieur de ce QR code !

